

ÉNERGIE SAGUENAY

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY

Deuxième partie de l'audience publique du BAPE

Commentaire

présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par

Yoann Perrot

le 22 octobre 2020

Au président, M. Denis Bergeron

Au commissaire, M. Laurent Pilotto

Bonjour, je m'appelle Yoann Perrot, résidant dans l'arrondissement de La Baie à Saguenay.

Tout d'abord, je tiens à signaler que je ne suis membre d'aucune organisation environnementale, qui a pu s'exprimer contre le projet en question, ni d'aucun regroupement professionnel ayant un intérêt économique direct à sa réalisation. J'interviens ici en tant que résident du Saguenay ayant à cœur le développement durable de sa région dans un contexte global. Pour cela, j'ai suivi le plus assidûment possible les séances de la première partie de l'audience publique.

Je me préoccupe beaucoup de la pertinence du projet de la compagnie GNL-Québec au regard des incertitudes sur la capacité du promoteur à répondre aux enjeux environnementaux locaux et mondiaux qui sont ressortis lors de la première partie de l'audience publique.

Sur plusieurs éléments de son argumentaire, le promoteur n'a pas semblé en mesure de garantir la faisabilité ou l'efficacité des mesures d'atténuation avancées ou l'atteinte des objectifs environnementaux ciblés. Parmi ces éléments nous trouvons:

- Diminution des niveaux de gaz à effet de serres
 - Le promoteur n'a pas été en mesure de s'engager sur un client potentiel public ou privé dépendant d'une énergie à base de charbon. Le seul « client » qui a été mentionné est l'Allemagne qui a une forte dépendance du gaz provenant de Russie, donc du gaz à la place de gaz.
 - Le bilan d'émission de gaz à effet de serres du Québec et du Canada sera fortement impacté par la grande quantité de gaz à effets de serres émise par le projet de GNL et son projet parent Gazoduc.
 - La pertinence des modèles économiques utilisé par le promoteur ont été discuté par les experts lors de l'audience publique. Ces discussions laissent planer un doute raisonnable sur les prévisions du promoteur vis à vis du marché énergétique des 20 ou 30 prochaines années et de ce fait de la capacité du projet a rencontrer ces objectifs de forte contribution à la diminution des gaz à effets de serres globaux.
 - Le promoteur ne peut garantir la carboneutralité de l'usine car celle-ci est dépendante du résultat de recherche en cours avec l'UQAC.
- Impact sur les bélugas
 - L'état de santé de la population des bélugas du Saint-Laurent et sa relation avec son environnement ont été longuement discutées. La fragilité de cette population ne fait de doute pour personne, ni pour le promoteur. Les

discussions lors des audiences publiques, notamment avec les experts du parc marin et du MPO, ont montré que les mesures d'atténuations proposés par le promoteur ne permettent pas de garantir les effets escomptés. En effet, les experts ont expliqués la complexité de l'environnement sonore sous-marin et une récente étude a donné une nouvelle dimension à l'importance du Fjord du Saguenay pour les bélugas. Les nouvelles études en cours devraient permettre de définir des mesures d'atténuation efficace.

- Des navires dotés de nouvelles technologies d'atténuation de bruit et peu polluant ont été promis par le promoteur. Cependant, le peu d'information qu'ils ont pu transmettre quand à leur construction semble indiquer que leur réalisation est très hypothétique. Notons que le promoteur à tenu à afficher sa sensibilité environnementale par la construction de ces navires à faible bruit, alors qu'un expert à rappeler que cela rencontrait les normes futurs de la construction navale.
- Impact sur les milieux humides et hydriques et sur l'avifaune
 - L'étude d'impact de l'implantation de l'usine a été clairement souligné comme insuffisante par les experts du MFFP. Dans sa réponse aux questions complémentaires, il mentionne que les conséquences sur les milieux humides et hydriques ainsi que sur la Paruline du Canada sont sous-évaluées et que les mesures compensatoires sont inadéquates.
- Retombées économiques
 - La majorité des retombées économiques de GNL/Gazoduc iraient à l'extérieur du Saguenay et du Québec, puisque les promoteurs du projets sont américains et que le gaz proviendrait de l'Alberta.
 - Les projets GNL et Gazoduc vont être de gros générateurs de gaz à effet de serres au point d'handicaper les efforts du Québec et du Canada dans la transissions énergétique de l'économie. C'est l'ensemble des québécois et des canadiens qui devront assumer ces retombées négatives.

Au regard des points énoncés ci-dessus, illustrant les fortes incertitudes quand à la capacité du projet GNL de répondre à ses engagements environnementaux et face aux faibles retombées économiques garanties, je m'oppose au projet de la compagnie GNL-Québec.

J'encourage les promoteurs, s'ils souhaitent mener des projets de développement économiques innovant à faible émission de gaz à effets de serres, de s'orienter sur les vraies énergies renouvelables.

Cordialement,

Yoann Perrot

